



Simiane-Collongue

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 FEVRIER 2018 A 18H30**

Le 12 Février 2018 à 18H30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane Collongue.

**Monsieur Le Maire** procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

**MEMBRES PRESENTS :**

Monsieur Philippe ARDHUIN, Monsieur Christian ARNAUD, Monsieur Léonard BALDOCCHI, Madame Martine BEAUMOND, Madame Marie-France BEISSON, Madame Graziella CACCAVELLI, Monsieur Robert CANAMAS, Madame Isabelle CAUET, Monsieur Philippe CHANTRAINE, Madame Chantal DURIAUX, Monsieur Dominique FERREN, Madame Yvonne FORNASIER, Madame Anna GAGLIARDI, Monsieur Edouard GAI, Monsieur Bruno GERARA, Monsieur Jean Le PESQ, Madame Anna MARSIN, Monsieur Jean-Pierre PERRIER, Madame Sylvie PIQUENOT, Madame Paule RANUCCI, Madame Claudine SEGURA, Madame Violette STISSI, Madame Marie-Claire TARDY, Madame Sylvie YEROUNIAN, Monsieur Gilbert ZUNINO.

**PROCURATIONS :**

- M. Michel BOISRAME à Mme Graziella CACCAVELLI.
- M. Jean-Marc CHIANEA à M. Robert CANAMAS.
- M. Jérémy PASTORE à Mme Sylvie YEROUNIAN.
- Mme Dominique VALERA à M. Philippe ARDHUIN.

Le quorum est atteint.

**RETRAIT DU GROUPE « SIMIANE ENSEMBLE » POUR LES  
DELIBERATIONS N°1-1 et 1-2.**

---

**Monsieur Le Maire** propose **Madame Anna GAGLIARDI** comme Secrétaire de Séance :

POUR : 29

**Monsieur Le Maire** précise qu'un enregistrement sur clef USB a été demandé par **Madame Sylvie YEROUNIAN**. Il propose que ce soit permanent à chaque Conseil Municipal car cela est récurrent.

Il n'y a pas d'objection de la part de l'assemblée délibérante.

**Monsieur Le Maire** demande l'approbation du Conseil Municipal du 12 Décembre 2017 :

- POUR : 29

**Madame Sylvie YEROUNIAN** demande à ce que soit rajouté dans le Procès-verbal qu'elle-même ainsi que **Madame Myriam, Graziella CACCAVELLI** et **Monsieur Dominique FERREN** ont quitté la séance.

**Monsieur Le Maire** précise que cela sera noté.

**Monsieur Le Maire** demande l'approbation du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Février 2018 :

Celui-ci sera réapprouvé lors d'une prochaine séance, car il doit être corrigé.

**Madame Marie-Claire TARDY** précise que soit rajouté que les membres de l'équipe « SIMIANE ENSEMBLE » ont refusé de participer aux votes puisqu'ils en contestent la légalité.

**Monsieur Le Maire** indique qu'il a bien reçu le courrier de la part de l'équipe « SIMIANE ENSEMBLE » qu'on lui a remis ce jour et précise que ce dernier ne lui a pas été transmis en « mains propres », alors que sur la lettre il est stipulé « remis en mains propres ».

Le groupe « SIMIANE ENSEMBLE » confirme avoir remis ledit courrier à l'accueil de la Mairie et « en mains propres ».

**Monsieur Le Maire** dit que cette lettre aurait dû être remise auprès de son secrétariat et non à l'accueil de la Mairie.

**Madame Marie-Claire TARDY** précise que la secrétaire de Monsieur Le Maire n'était pas là.

**Monsieur Christian ARNAUD** demande si Monsieur Le Maire en conteste la remise ?

**Monsieur Le Maire** répond par la négation et informe le groupe « SIMIANE ENSEMBLE » qu'il a répondu à cette lettre et il souhaite que le groupe n'en conteste pas sa réponse, car cela est rare.

**Monsieur Christian ARNAUD** demande si la réponse vaut Accusé de Réception.

**Monsieur Le Maire** conclut par l'affirmative.

**Madame Myriam, Graziella CACCAVELLI** intervient sur le Procès-verbal du 1<sup>er</sup> Février 2018 en précisant qu'elle a déjà été démise de ses fonctions, or, il est indiqué sur le compte-rendu « procède au vote du maintien ou non maintien » de Madame Myriam, Graziella CACCAVELLI et qu'il s'agissait de **Monsieur Jérémy PASTORE**.

**Monsieur Le Maire** précise que cela sera corrigé.

## **ORDRE DU JOUR N°1 - 1 – ELECTION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE VACANTS.**

**Monsieur Le Maire** propose pour la liste « SIMIANE AUTREMENT » :

- Madame Anna GAGLIARDI en qualité de 7<sup>ème</sup> Adjoint,
- Madame Yvonne FORNASIER en qualité de 8<sup>ème</sup> Adjoint.

Il demande si les membres du Conseil Municipal préfère voter à « Mains levées » ou à « bulletins secrets ».

**Monsieur Christian ARNAUD** demande s'il peut faire un commentaire par-rapport à cette délibération ainsi que la suivante.

**Monsieur Le Maire** répond par l'affirmative.

**Monsieur Christian ARNAUD** fait un retour sur le dernier Conseil Municipal qui n'a pas été très glorieux du point de vue de la liberté d'expression de l'opposition mais plutôt honteux en ce qui concerne la démocratie locale, pratique inhabituelle d'ailleurs et inacceptable, pour le groupe « SIMIANE ENSEMBLE ». Il indique que nous revenons à de bonnes pratiques et que cela est très bien. Il précise qu'il y a de nouveau un Conseil Municipal aujourd'hui et un de plus uniquement lié aux dissensions au sein de la Majorité. Il indique qu'il aurait préféré délibérer sur la vie de la Commune.

De plus, il précise qu'en ce qui concerne les délibérations suivantes, un recours gracieux a été engagé de la part du groupe « SIMIANE ENSEMBLE » relatif à l'annulation de la décision du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Février 2018 car le groupe en conteste la légalité pour le choix de la salle et l'absence de publicité.

De ce fait, il explique à l'assemblée délibérante, que le groupe « SIMIANE ENSEMBLE » ne peut pas participer aux votes qui en découlent et pour que le Conseil Municipal ait tout son sens avec leur participation, il propose de dissocier le vote des Adjointes en deux avec , pour ce conseil, le vote de l'Adjoint aux Finances, que le groupe ne conteste pas, puisque cela est dû à la démission du précédent Adjoint aux Finances, et de différer au prochain Conseil Municipal, le vote de l'Adjoint à la Culture, car pour des raisons légales, il faut les dissocier.

Cette demande est faite dans le souci que le Conseil Municipal puisse fonctionner au mieux de nos accords, mais vous n'y avez pas donné suite et donc de ce fait, nous ne participerons pas aux votes en nous retirant de la table pour cette délibération ainsi que la suivante. Nous vous laissons délibérer entre vous et nous souhaitons que ce retrait soit bien inscrit au Procès-Verbal avec les raisons que je viens d'évoquer.

**Monsieur Le Maire** indique avoir bien compris le message du groupe « SIMIANE ENSEMBLE » et précise qu'en ce qui concerne la publicité, celle-ci est bien passée dans la presse avec la date, l'heure ainsi que le lieu.

**Madame Marie-Claire TARDY** précise que l'obligation est aussi en Mairie, ce qui a bien été fait cette fois-ci.

Le groupe « SIMIANE ENSEMBLE » se retire de la salle.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6 MM. Christian ARNAUD – Bruno GERARA – Jean-Pierre PERRIER – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI - Marie-Claire TARDY) -

Nombre de votants : 23

- MEMBRES POUR : 18

- MEMBRES QUI S'ABSTIENNENT : 5 (MM. Michel BOISRAME – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Jérémy PASTORE – Sylvie YEROUNIAN -)

A obtenu :

- Liste SIMIANE AUTREMENT : 18

Elit Madame Anna GAGLIARDI en qualité de 7ème Adjointe au Maire qui est immédiatement installée.

Elit Madame Yvonne FORNASIER en qualité de 8ème Adjointe au Maire qui est immédiatement installée.

**ORDRE DU JOUR N°1-2 : CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX . FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX :**

**Monsieur Le Maire** indique que, conformément à la Loi, l'enveloppe allouée pour la Commune est de 8 941,26 € Le montant des indemnités totales est de 8 938,50 € à savoir 40 % de l'indice 1022 pour Monsieur Le Maire et pour tous ceux qui ont une délégation de 16,63 % de l'indice 1022.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6 MM. Christian ARNAUD – Bruno GERARA – Jean-Pierre PERRIER – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI - Marie-Claire TARDY) -

- MEMBRES POUR : 18

- MEMBRES QUI S'ASBTIENNENT : 5 (MM. Michel BOISRAME – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN – Jérémy PASTORE – Sylvie YEROUNIAN -)

**ORDRE DU JOUR N°1-3 : ELECTION DES MEMBRES DU CCAS POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

Monsieur Le Maire précise qu'il y a deux listes :

1°) La Liste « SIMIANE AUTREMENT »

2°) La Liste « SIMIANE ENSEMBLE »

**Madame Sylvie YEROUNIAN** demande si elle peut intervenir sur ce point.

**Monsieur Le Maire** répond par l'affirmative.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** :

« Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs Les Elus (es), Chères Simianaises, Chers Simianais,

Je souhaiterais revenir sur le Conseil Municipal du 12 Décembre 2017 concernant l'augmentation des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

voire le renouvellement complet de ses membres qui passent de 5 membres à 6 membres soit au total 12 personnes dont 6 personnes qui vont être nommées ce soir par le Conseil Municipal et 6 autres personnes par vous-même lors de la première réunion du Conseil d'Administration du CCAS.

Il ne m'a pas du tout échappé que cette manœuvre vise uniquement à exclure Madame CACCAVELLI et moi-même de ce Conseil d'Administration et de la Vice-Présidence que vous m'avez confiée.

Lors du Conseil Municipal du 12 Décembre 2017, c'est dommage qu'elle ne soit pas présente, mais je vais quand même m'adresser aux membres du Conseil Municipal, Madame La Première Adjointe, vous êtes intervenue dans le dossier du CCAS en expliquant que l'augmentation du nombre d'administrateurs était justifié par un essor important qui se traduit par une augmentation de son budget qui est passée de 65 700 € en 2015 à 71 816 € en 2018, d'ailleurs, cela me fait penser aussi, qu'il faudra modifier dans le Procès-verbal qu'il ne s'agit pas de 2018 mais de 2017 et 2 membres nommés par vous, Monsieur Le Maire, qui ne se sont jamais présentés, d'ailleurs, au bout de 3 absences, vous auriez pu les remplacer à ce moment-là comme le prévoit l'article R-123-14 du Code de l'action sociale.

Après que la Conseillère en charge du CCAS ne soit pas au Conseil d'Administration, je peux le comprendre.

Alors, je vous informe qu'en tant qu'ex-Adjointe aux Affaires Sociales et Vice-Présidente du CCAS, que les chiffres que vous avez annoncé sont corrects, par contre, Madame La Première Adjointe, là où vous avez trompé l'assemblée, c'est que vous avez annoncé un budget du CCAS en hausse, je ne rentrerais pas dans le détail comptable du budget, car cela ne sert à rien, le budget est quand même un outil de gestion, qui permet d'équilibrer l'ensemble des ressources et des dépenses, or, Madame La Première Adjointe, je pense que vous avez confondu budget et subvention, ce qui n'est pas du tout pareil.

Je tiens à préciser ici ce soir à l'assemblée, que par souci d'économie, depuis 2014, le budget du CCAS a baissé et non augmenté comme vous le précisez.

En 2015, il était de 124 520 €, en 2016 de 117 407 € avec un réalisé de

111 895 € et pour l'année 2017, il était de 100 010 €

Je pense donc que c'est une baisse considérable. Par-contre, avant de passer à l'élection des nouveaux membres du CCAS, nous allons déposer une liste de candidats comme cela est prévu à l'article L.123-8, puisque nous n'avons pas été consultés et que chaque Conseiller Municipal est en droit de présenter une liste.

**Monsieur Le Maire** : Tout à fait.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : nous présentons donc notre liste.

**Monsieur Le Maire** précise que le nombre de membres sera fixé par un calcul du quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés)

( Nombre de sièges à pourvoir )

**Madame Sylvie YEROUNIAN** indique qu'il s'agit de 4,83 pour le quotient.

**Monsieur Le Maire** précise 4,8 car c'est au plus fort reste. Il procède à la lecture des listes :

1°) **Pour la Liste « SIMIANE AUTREMENT »** :

- 1- Madame Yvonne FORNASIER.
- 2- Madame Marie-France BEISSON
- 3- Madame Dominique VALERA
- 4- Monsieur Edouard GAI
- 5- Madame Claudine SEGURA
- 6- Madame Paule RANUCCI

2°) **Pour la Liste « SIMIANE ENSEMBLE »** :

- 1- Madame Violette STISSI
- 2- Monsieur Bruno GERARA
- 3- Madame Marie-Claire TARDY
- 4- Monsieur Jean-Pierre PERRIER
- 5- Madame Sylvie PIQUENOT
- 6- Monsieur Christian ARNAUD

3°) **Pour la Liste des Conseillers Municipaux** :

- 1 – Madame Sylvie YEROUNIAN
- 2 – Madame Myriam Graziella CACCAVELLI
- 3 – Monsieur Dominique FERREN
- 4 – Monsieur Michel BOISRAMÉ
- 5 – Monsieur Jérémy PASTORE

**Madame Marie-Claire TARDY** dit qu'en 2017, nous avons eu, sauf erreur, 6 Conseils Municipaux à peu près.

Sur ces 6 Conseils Municipaux, il y en a 4 pour gérer les affaires courantes de la Commune et 2 pour ces réunions à « huis clos », puis ensuite pour destituer puis renommer des Adjoints.

Là, nous sommes en début d'année, au mois de Février, 2 Conseils Municipaux, pour la même chose, je ne sais pas où nous allons, mais franchement, cela amène encore une fois, beaucoup de réflexions et beaucoup de désillusions quant au mandat de Conseiller Municipal, cela me navre.

**RESULTATS OBTENUS :**

1°) **Pour la Liste « SIMIANE AUTREMENT » :**

Pour : 18

2°) **Pour la Liste « SIMIANE ENSEMBLE » :**

Pour : 6

3°) **Pour la Liste des Conseillers Municipaux :**

Pour : 5

**Sont proclamés membres de la commission :**

1 - Madame Yvonne FORNASIER.

2- Madame Marie-France BEISSON

3- Madame Dominique VALERA

4- Monsieur Edouard GAI

5 – Madame Violette STISSI

6 – Madame Sylvie YEROUNIAN

**Monsieur Christian ARNAUD** demande s'il peut avoir la liste de la Société Civile.

**Monsieur Le Maire** qu'il l'aura plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H05.

La Secrétaire de Séance,

Anna GAGLIARDI

Le Maire,

Philippe ARDHUIN